

DÉPARTEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 56

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration  
du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 12 Décembre 1990 19

Objet :  
Budget 1991

L'an mil-neuf cent cent quatre vingt dix  
douze Décembre  
et le  
à dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9012/21

Présents : MM ASTIER, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BOUIGUES  
ou DE FONTMICHEL, DELORENZO, DEMICHELIS, DUHALDE,  
Représentés GIANOTTI, GINESY, GRIBALDO, GRIFFA, GUIGONIS, MARY,  
LAUGIER, LELEUX, MARIA, MORANI, MURRIS, PASCAL, PAPI  
SPINELLI, THAON, ZORRO, MMme BELLON, BOURRIER,  
PECQUEUR, SARAMITO, SOMARIA.

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 1991 :

Après lecture des chapitres des Dépenses et des Recettes, articles par articles, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 1991 du Syndicat qui se présente comme suit :

<b>DEPENSES :</b>	Fonctionnement .....	7 000 000 F
	Investissement .....	100 000 F
	<b>Total</b>	<b>7 100 000 F</b>
<b>RECETTES :</b>	Fonctionnement .....	7 000 000 F
	Investissement .....	100 000 F
	<b>Total</b>	<b>7 100 000 F</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Hervé de FONTMICHEL

